

## Relevé des décisions

Le Conseil permanent de la Francophonie a tenu sa 126<sup>e</sup> session (extraordinaire) le 8 février 2024 en visioconférence, sous la présidence de la Secrétaire générale de la Francophonie, Son Excellence Madame Louise Mushikiwabo.

### **CPF-126/2024/D1227 : Ouverture des travaux et adoption du projet d'ordre du jour**

La Secrétaire générale a souligné l'importance de cette session extraordinaire consacrée, d'une part, au suivi de la séance à huis clos tenue dans le cadre de la 44<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) à Yaoundé au Cameroun, les 4 et 5 novembre 2023, sur le thème des ruptures récurrentes de la démocratie dans l'espace francophone, et, d'autre part, à la désignation du pays hôte des Xes Jeux de la Francophonie en 2027.

Le Conseil permanent a adopté l'ordre du jour de sa 126<sup>e</sup> session (extraordinaire).

### **CPF-126/2024/D1228 : Situation politique dans l'espace francophone**

Dans le suivi de la séance à huis clos tenue à Yaoundé, la Secrétaire générale a fait part de l'attention constante et particulière qu'elle porte à la situation au Gabon et en Guinée, où elle s'est rendue respectivement au lendemain-même de la CMF, les 5 et 6 novembre 2023, et les 7 et 8 janvier 2024. Ces visites s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la demande faite à l'OIF par la CMF de maintenir les contacts avec les Etats concernés par des ruptures de la démocratie et de poursuivre son accompagnement au processus de retour à l'ordre constitutionnel et démocratique dans ces Etats. Après avoir rappelé le contexte et l'évolution de la situation dans chacun de ces deux pays ainsi que les diverses actions menées par l'OIF, elle a jugé opportun que le CPF exprime la position de l'Organisation vis-à-vis du Gabon et réexamine la situation en Guinée.

A la suite des propos de la Secrétaire générale, le Conseil permanent a salué sa mobilisation et souligné la nécessité de poursuivre les efforts collectifs en vue d'accompagner les processus de retour à l'ordre démocratique et constitutionnel au Gabon et en Guinée. Il lui a adressé ses félicitations pour l'ensemble des initiatives qu'elle mène face aux ruptures de la démocratie dans l'espace francophone. Il a notamment appuyé la mise en œuvre d'une démarche spécifique de l'Organisation, basée sur une analyse contextuelle des situations politiques ainsi que sur des mesures graduelles et différenciées vis-à-vis des pays concernés.

Le Conseil permanent a en outre fait part de l'attention qu'il porte à la situation au Sénégal. Il a appelé les autorités sénégalaises à respecter les dispositions constitutionnelles relativement au calendrier électoral et l'ensemble des parties prenantes à privilégier la concertation pour maintenir la paix et la stabilité.

**CPF-126/2024/D1229 : Adoption d'une résolution sur le Gabon**

Au terme des échanges, le Conseil permanent a adopté la résolution ci-après :

**Résolution sur le Gabon**

*Le Conseil permanent de la Francophonie, réuni en session extraordinaire le 8 février 2024,*

*Vu la Charte de la Francophonie,*

*Vu la Déclaration de Bamako du 3 novembre 2000,*

*Vu la Déclaration de Saint-Boniface du 14 mai 2006,*

**Considérant** qu'à la suite de la proclamation des résultats de l'élection présidentielle du 26 août 2023, donnant le président sortant, Ali Bongo Ondimba, vainqueur dès le premier tour, des éléments des forces de défense et de sécurité réunis au sein du Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI), évoquant, dans un communiqué lu à la télévision le 30 août 2023, la « *grave crise institutionnelle, politique, économique et sociale* » que traverse le pays, et « l'organisation » desdites élections qui « *n'a pas rempli les conditions d'un scrutin transparent, crédible et inclusif* », ont décidé de mettre « *fin au régime en place* », d'annuler ces élections et leurs résultats jugés « *tronqués* » et de dissoudre « *toutes les institutions de la République* » ; que par la suite, ils ont annoncé le placement en résidence surveillée du Président Ali Bongo Ondimba ;

**Notant** que le CTRI a ensuite désigné le chef de la Garde républicaine, le Général Brice Clotaire Oligui Nguema, comme Président de la transition ;

**Saluant** la réactivité de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) qui, à travers le communiqué de la Secrétaire générale publié le même jour, a condamné fermement ce renversement de l'ordre constitutionnel, et invité les forces de défense et de sécurité, ainsi que les acteurs politiques et civils à « *s'inscrire dans la recherche de solutions politiques pacifiques permettant le rétablissement de l'ordre constitutionnel et démocratique au Gabon* » ;

**Rappelant** que la Déclaration de Bamako, notamment son chapitre 3 stipule que « *pour préserver la démocratie, la Francophonie condamne les coups d'État et toute autre prise de pouvoir par la violence, les armes ou quelque autre moyen illégal* » ;

**Notant** toutefois que le Président de la transition a pris des mesures immédiates visant à restaurer le fonctionnement des institutions, à savoir: l'adoption d'une Charte de la transition promulguée le 4 septembre 2023 ; la nomination d'un premier ministre civil ; la mise en place d'institutions de la transition, à savoir le Gouvernement, l'Assemblée nationale, et le Sénat composées de manière inclusive ; l'autorisation du retour des exilés politiques ; la fin de la résidence surveillée du Président Ali Bongo Ondimba ; l'amnistie et la libération des prisonniers d'opinion ; le rétablissement de la Cour constitutionnelle dans ses fonctions ; la préservation des droits fondamentaux et des libertés publiques ;

- Prenant acte** de l'annonce par les autorités de transition d'une durée de transition de deux (2) ans, adossée à un chronogramme indicatif prévoyant un dialogue national en avril 2024, un référendum constitutionnel entre novembre et décembre 2024, ainsi que des élections présidentielle et législatives en août 2025 ;
- Notant** que l'ensemble de ces mesures recueillent le consentement des acteurs nationaux gabonais ;
- Constatant** le contexte du déroulement de ce coup de force, sans effusion de sang ;
- Rappelant** les décisions de la 44<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) des 4 et 5 novembre 2023 à Yaoundé (Cameroun) encourageant l'OIF à accompagner les Etats membres en situation de rupture de la démocratie et demandant à la Secrétaire générale de garder un contact permanent avec les autorités des États membres en transition ;
- Considérant** qu'en application des décisions de cette 44<sup>e</sup> session de la CMF, la Secrétaire générale a effectué une visite à Libreville le 5 novembre 2023 et a pu s'entretenir avec les nouvelles autorités, en particulier le Président de la transition, lequel lui a exprimé son souhait que l'OIF apporte son concours pour l'accompagnement de la transition ; qu'outre cette visite, la Secrétaire générale a également déployé, du 21 au 23 janvier 2024, une mission d'information et de contacts à Libreville conduite par son Conseiller spécial, politique et diplomatique, à l'effet d'affiner, conjointement avec les autorités et les partenaires nationaux gabonais, les attentes formulées à l'OIF, notamment en ce qui concerne la tenue d'un « Dialogue national », et la préparation des réformes politiques, constitutionnelles, institutionnelles et électorales ;
- Soulignant** que ces deux missions sur place ainsi que les contacts réguliers de la Secrétaire générale avec les nouvelles autorités ont permis, en substance, de relever le ferme engagement du CTRI à : 1) préserver la stabilité du pays ; 2) garantir la pleine jouissance des droits et libertés par les populations ; 3) respecter les étapes proposées pour la transition ; 4) respecter les engagements internationaux du Gabon en matière de démocratie, de droits de l'Homme et d'Etat de droit ; et, 5) coopérer pleinement avec l'OIF pour la mise en œuvre d'une transition inclusive, apaisée et réussie ;
- Confirme** que le coup de force opéré le 30 août 2023 est caractéristique d'une rupture de la démocratie, au sens de la Déclaration de Bamako ; et **déplore** profondément cette situation ;
- Demande** que les personnes arrêtées lors de ce coup de force soient jugées de manière impartiale, transparente et conformément aux normes juridiques internationales ;
- Prend acte** des mesures prises par les autorités de transition pour apaiser la situation et garantir la continuité du fonctionnement inclusif des institutions nationales ;
- Encourage** les autorités de transition à poursuivre la dynamique engagée en faveur d'un processus de transition inclusif, fondé sur le dialogue politique, apaisé et devant conduire à des élections générales libres, fiables et transparentes dans les délais impartis ; et **relève** l'importance de veiller à la participation

politique effective des femmes et des jeunes tout au long du processus de transition, notamment lors des élections générales ;

**Exhorte** toutes les parties nationales à œuvrer au retour à l'ordre constitutionnel et démocratique au Gabon ;

**Souligne** la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national, et de garantir aux populations, à commencer par les personnes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes et les filles, le plein exercice de leurs droits et libertés fondamentaux, conformément aux engagements internationaux du Gabon ;

**Demande** à la Secrétaire générale de la Francophonie de prendre les mesures appropriées, notamment en mobilisant l'OIF et l'ensemble des acteurs de la Francophonie, pour accompagner la mise en œuvre du processus de transition au Gabon jusqu'à son terme, à savoir le retour effectif à l'ordre constitutionnel et démocratique, ce, à travers les différentes étapes politiques et techniques du processus, en particulier la tenue du dialogue et l'organisation des prochaines élections selon le chronogramme convenu ;

**Invite** tous les partenaires régionaux et internationaux à apporter leur soutien au Gabon dans ce contexte en vue d'un retour apaisé à l'ordre constitutionnel et démocratique dans les délais impartis ;

**Demande** à la Secrétaire générale de la Francophonie de se tenir informée de la situation au Gabon et de rendre compte régulièrement au CPF ;

**Décide** de rester saisi de la situation au Gabon, de manière à réexaminer sa position lors de sessions ultérieures, en fonction des avancées qui seront constatées dans le rétablissement de l'ordre constitutionnel et démocratique ainsi que le respect des droits et libertés dans le pays.

### **CPF-126/2024/D1230 : Adoption d'une résolution sur la Guinée**

Au terme des échanges, le Conseil permanent a adopté la résolution ci-après :

#### **Résolution sur la Guinée**

*Le Conseil permanent de la Francophonie, réuni en session extraordinaire le 8 février 2024,*

*Vu la Charte de la Francophonie,*

*Vu la Déclaration de Bamako du 3 novembre 2000,*

*Vu la Déclaration de Saint-Boniface du 14 mai 2006,*

**Rappelant** qu'à la suite de la prise de pouvoir par la force, le 5 septembre 2021, par le Comité national du rassemblement et du développement (CNRD), le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) réuni lors de sa 116<sup>e</sup> session (extraordinaire) le 16 septembre 2021, avait décidé, en application des dispositions de la Déclaration de Bamako, de suspendre la République de Guinée de la Francophonie, tout en maintenant les programmes de coopération bénéficiant directement aux populations civiles et ceux qui peuvent concourir au rétablissement de la démocratie ;

- Rappelant** également que, par la même occasion, le CPF a exigé le rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel et de la démocratie en Guinée ; demandé à l'OIF d'accompagner le processus de transition en Guinée ; et décidé de rester saisi de la situation dans ce pays et de réexaminer sa position en fonction des avancées qui seront constatées dans le rétablissement de l'ordre constitutionnel et démocratique, et du respect des droits et des libertés ;
- Relevant** que, dans le cadre du suivi régulier de la situation par l'OIF, des efforts des autorités pour avancer sur des étapes de la transition ont été notés, en particulier les mesures suivantes :
- la libération du Président Alpha Condé ;
  - la signature d'un chronogramme en dix points fixant la durée de la transition à 24 mois ;
  - la tenue du procès du massacre du 28 septembre 2009, longtemps demandé par des partenaires internationaux, notamment la Cour pénale internationale et le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, et par la société civile guinéenne ;
  - l'acceptation et la collaboration dans l'accompagnement par l'OIF dans le cadre de la conduite de la transition, notamment pour l'élaboration des projets de textes constitutionnels et électoraux, le renforcement des capacités des institutions de la transition, la réalisation du projet de cartes de presse et des réformes du secteur des médias et de la lutte contre la désinformation ; la confirmation de la tenue du référendum constitutionnel en 2024 ;
- Saluant** la visite officielle que la Secrétaire générale de la Francophonie a effectuée à Conakry les 7 et 8 janvier 2024 au cours de laquelle elle a rencontré les plus hautes autorités de la transition ainsi que d'autres acteurs nationaux ;
- Notant** les différentes missions d'information et de contact déployées par l'OIF en Guinée, précisément en décembre 2021, en mars 2022, en avril 2023 et en janvier 2024, et régulièrement présentées lors des travaux de la Commission politique, dont il ressort une collaboration continue sur le terrain afin de mener le processus de transition à son terme, conformément aux engagements des autorités de transition devant les partenaires régionaux et internationaux ;
- Exprimant** sa solidarité envers le peuple guinéen à la suite de l'explosion du dépôt de carburant à Conakry survenue dans la nuit du 17 au 18 décembre 2023, source de déstabilisation du processus de transition ;
- S'appuyant** sur les décisions de la 44<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, réunie à Yaoundé (Cameroun) les 4 et 5 novembre 2023, encourageant l'OIF à accompagner ses Etats membres en situation de rupture de la démocratie et demandant à la Secrétaire générale de garder un contact permanent avec les autorités de ces États ;
- Recommande** à la Commission politique d'inviter un représentant de la Guinée lors de sa prochaine réunion pour une présentation des avancées de la transition et permettre ainsi une évaluation des engagements pris dans le cadre du chronogramme de sortie de transition ;

- Se propose** d'inviter les autorités de transition guinéennes à venir présenter lors d'une prochaine session extraordinaire du CPF les avancées réalisées en vue du rétablissement de l'ordre constitutionnel et de la démocratie en Guinée, si la situation continue d'évoluer positivement ;
- Encourage** les autorités guinéennes à accélérer la mise en œuvre du chronogramme de sortie de transition, rappelé lors de la visite officielle de la Secrétaire générale en Guinée en janvier 2024 et relève l'importance de veiller à la participation effective des femmes et des jeunes tout au long du processus de transition, notamment lors des élections générales ;
- Déplore** la suspension de certains droits et libertés, dont la liberté de la presse et la liberté de réunion pacifique et d'association, ainsi que les restrictions d'accès à internet et le brouillage des ondes ;
- Appelle** les autorités à garantir le respect des droits et des libertés fondamentaux, en particulier veiller au respect effectif de la liberté de la presse et d'accès à internet, et l'ouverture des ondes, garanties d'une information pluraliste ;
- Demande** à la Secrétaire générale de poursuivre les échanges avec les autorités de la Guinée et l'accompagnement par l'OIF de la transition, en lien avec les autres acteurs de la Charte, ainsi que de présenter un état de l'évolution de la situation lors de la prochaine session du CPF prévue le 26 juin 2024 ;
- Décide** de rester saisi de la situation en Guinée de manière à réexaminer sa position lors des sessions ultérieures, à la lumière des informations fournies par le représentant de la Guinée invité à la Commission politique et en fonction des avancées qui seront constatées dans le rétablissement de l'ordre constitutionnel et démocratique ainsi que le respect des droits et des libertés dans le pays.

### **CPF-126/2024/D1231 : Situation en Haïti**

La Secrétaire générale a rappelé avoir convoqué, le 18 janvier 2024, une réunion du Comité ad hoc consultatif restreint sur la situation en Haïti, à laquelle ont pris part les Etats et gouvernements membres de plein droit et associés, les 5 pays Observateurs de l'OIF appartenant à la région Caraïbes et Amérique latine, les acteurs de la Charte ainsi que les représentants des principaux partenaires régionaux et internationaux d'Haïti. La Secrétaire générale a notamment rappelé les annonces formulées par les Etats et partenaires présents lors de cette réunion : des contributions matérielles, financières ou encore en matière judiciaire et de contingents ont été faites notamment en vue du déploiement d'une Mission multinationale d'appui à la sécurité, souhaitée par les autorités haïtiennes.

En saluant l'initiative de la Secrétaire générale de réunir ce Comité ad hoc consultatif restreint, le Conseil permanent a partagé les fortes inquiétudes suscitées par la situation qui sévit en Haïti et réitéré sa solidarité à l'endroit des populations. Il a fait part de son plein appui aux initiatives de la Secrétaire générale en faveur de ce pays, appelé la communauté internationale à renforcer sa mobilisation et exhorté l'ensemble de la classe politique haïtienne à œuvrer en vue du bien-être de la population et de la stabilité.

### **CPF-126/2024/D1232 : Désignation du pays hôte des Xes Jeux de la Francophonie en 2027**

A la suite de l'exposé de la Secrétaire générale et à la lumière des recommandations formulées par la 24<sup>e</sup> réunion du Conseil d'orientation du Comité international des Jeux de la

Francophonie en faveur de la candidature arménienne, le Conseil permanent désigne l'Arménie comme pays hôte des Xes Jeux de la Francophonie, en 2027.

En souhaitant plein succès à l'Arménie dans l'organisation de cet événement, le Conseil permanent a, à nouveau, salué la mémoire de l'Ambassadeur Christian Ter Stepanian décédé le 7 novembre 2023, ardent promoteur du multilatéralisme et de la Francophonie et qui avait, notamment, activement œuvré pour la candidature de son pays.

#### **CPF-126/2024/D1233 : Questions diverses**

La Secrétaire générale a informé le Conseil permanent du dépôt de la candidature de la République du Chili à l'OIF en tant qu'observateur, après celle de la République d'Angola reçue en octobre 2023. Ces deux candidatures seront dûment examinées selon le processus et les délais découlant du Règlement relatif à la procédure d'adhésion et de modification de statut adopté lors du Sommet de Djerba, en novembre 2022.

Par ailleurs, conformément au Règlement unique des instances de la Francophonie, la Secrétaire générale a lancé l'appel à candidatures en vue de la désignation de l'Etat ou gouvernement hôte de la Conférence ministérielle de 2025 et du Sommet de 2026. A cet égard, elle a informé le Conseil permanent de la candidature du Cambodge pour accueillir le XX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie en 2026 ; le représentant de ce pays a fait part des motivations et de l'enthousiasme de ses plus hautes autorités à cette perspective. L'appel à candidatures pour l'accueil de ces deux instances est ouvert jusqu'au 26 juin 2024, en vue des décisions qui seront prises par la CMF et le Sommet de 2024.

Le délégué de la France a informé le Conseil permanent que la 45<sup>e</sup> session de la CMF, en amont du Sommet de Villers-Cotterêts des 4 et 5 octobre 2024, initialement prévue le 4 octobre, se tiendra le 3 octobre.

#### **CPF-126/2024/D1234 : Dates des prochaines sessions du Conseil permanent**

Les prochaines sessions ordinaires du Conseil permanent en 2024 se tiendront :

- le mercredi 26 juin (127<sup>e</sup> session) ;
- le mercredi 18 septembre (128<sup>e</sup> session), en préparation de la 45<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle et du XIX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie.

En vue de la préparation de ces instances, le secrétariat communiquera sous peu le calendrier de travail fixé pour l'ensemble des Commissions du CPF.

#### **CPF-126/2024/D1235 : Adoption du relevé des décisions**

Le Conseil permanent adopte le relevé des décisions de sa 126<sup>e</sup> session.

Le secrétariat est chargé de sa mise en forme définitive.